



adhénia formation

6 Bvd SALTGOURDE
PARC TERTIAIRE DU GOLF
24430 MARSAC SUR L'ISLE
T. 05 53 45 85 70
www.adhenia-formation.fr



FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Ciel gestion commerciale
- EBP comptabilité
- Comptabilité niveau 1 : les bases de la comptabilité
- Comptabilité niveau 2 : perfectionnement
- Comptabilité niveau 3 : clôture et bilan
- Gestion et comptabilité de l'entreprise : l'essentiel

PROGRAMME DE FORMATION

COMMERCE- MARKETING COMPTABILITÉ- GESTION

COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

LA GESTION DES IMMOBILISATIONS

Durée : 2 jours soit 14 heures

Objectifs

Apprendre à comptabiliser les immobilisations et connaître le fonctionnement des amortissements.

Participant

Comptables, aide-comptables, assistantes

Pré-requis

Connaissance en comptabilité

Méthodes et supports pédagogiques

Apports théoriques alternés avec des exercices pratiques

Niveau/ Certification Obtenue

Attestation de stage

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1. La définition et la comptabilisation des immobilisations

- | La définition des immobilisations
 - Les immobilisations incorporelles
 - Les immobilisations corporelles
 - Les immobilisations financières
- | Les différentes catégories d'immobilisations
- | Les immobilisations amortissables
- | La valeur d'entrée d'une immobilisation
- | Les livraisons à soi-même
- | Les immobilisations acquises en crédit-bail
- | Les acquisitions de faible valeur

2. L'analyse des immobilisations par composants :

- | Le principe des composants
- | Les composants de première catégorie
- | Les composants de deuxième catégorie ou les dépenses de gros entretien



adhénia formation

6 Bvd SALTGOURDE
PARC TERTIAIRE DU GOLF
24430 MARSAC SUR L'ISLE
T. 05 53 45 85 70
www.adhenia-formation.fr



PROGRAMME DÉTAILLÉ

3. Les amortissements

- | Les actifs amortissables et non amortissables
 - | Les durées d'amortissement
 - La durée d'usage et la durée d'utilisation
 - | L'amortissement linéaire avec prorata temporis
 - | L'amortissement technique ou économique
 - | L'amortissement dégressif ou fiscal
 - | L'amortissement dérogatoire
 - | Les provisions pour dépréciation des immobilisations
 - | Les cessions des immobilisations
 - | Les mises au rebut
-